

44 Avenue de Muret 31300 Toulouse
AD 862

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 18/07/2025

Valide jusqu'au : 18/01/2026

N° de commande : 769221

Commune : Toulouse

Code postal : 31300

Code insee : 31555

Lat/Long : 43.581396, 1.42541

Altitude : 141.02 m

Vendeur ou Bailleur : SNC TOULOUSE 44 AV. DE MURET

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

31555 842 AD 862



Niveau 1 Fiche Radon Radon	Niveau 1 Fiche Seisme Seisme	Zone D (Faible) ENSA / PEB	Non concerné Recul du trait de cote	Fort Sols argileux	Non concerné Fiche OLD Old: Débroussaillage	
0 SIS	22 CASIAS	0 ICPE	Inondation  CONCERNÉ	Mouvement de terrain  CONCERNÉ	Risque industriel  NON CONCERNÉ	Risques technologiques  NON CONCERNÉ

À titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/RNEJG>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

Signature

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVÉ Le 20/12/2011 PPR - Toulouse, Inondation	AD 862 OUI (Bid + Old + Rid + Cld + Gld) Bid - Zone endiguée Bleu Old - Zone endiguée Orange Rid - Zone endiguée Rouge Cld - Zone endiguée Cyan Gld - Zone endiguée Gris
	APPROUVÉ Le 20/12/2011 PPR - Toulouse, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	
	APPROUVÉ Le 06/06/1951 PSS - Toulouse, Inondation	
	APPROUVÉ Le 06/06/1951 PSS - Toulouse, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	
	APPROUVÉ Le 25/10/2010 PPR Sécheresse - Territoire 1 - Toulouse, Mouvement de terrain	
Mouvement de terrain 	APPROUVÉ Le 25/10/2010 PPR Sécheresse - Territoire 1 - Toulouse, Mouvement de terrain - Tassements différentiels	AD 862 OUI
	APPROUVÉ Le 30/08/2005 PPR Sécheresse - Territoire 1, Mouvement de terrain	
	APPROUVÉ Le 30/08/2005 PPR Sécheresse - Territoire 1, Mouvement de terrain - Tassements différentiels	
	APPROUVÉ Le 15/07/1998 PPR Pech David, Mouvement de terrain	
	APPROUVÉ Le 15/07/1998 PPR Pech David, Mouvement de terrain - Glissement de terrain	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers	

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Risque industriel 	APPROUVÉ Le 10/10/2024 PPRT - ESSO modifié, Risque industriel	AD 862 Non
	APPROUVÉ Le 10/10/2024 PPRT - ESSO modifié, Risque industriel - Effet thermique	
	APPROUVÉ Le 10/10/2024 PPRT - ESSO modifié, Risque industriel - Effet de surpression	
	APPROUVÉ Le 03/04/2014 PPRT ARIANEGROUP (ex HERAKLES), Risque industriel	
	APPROUVÉ Le 03/04/2014 PPRT ARIANEGROUP (ex HERAKLES), Risque industriel - Effet de surpression	
Risques technologiques 	APPROUVÉ Le 03/04/2014 PPRT ARIANEGROUP (ex HERAKLES), Risque industriel - Effet toxique	AD 862 Non
	APPROUVÉ Le 10/10/2024 PPRT - ESSO modifié, Risques technologiques	
	APPROUVÉ Le 03/04/2014 PPRT ARIANEGROUP (ex HERAKLES), Risques technologiques	

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
44 Avenue de Muret 31300 Toulouse AD 862	31300 (31555)	Toulouse

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** Oui ☒ Non ☐

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☒ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **NATURELS** Oui ☒ Non ☐

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☒ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **NATURELS** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **MINIERS** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **TECHNOLOGIQUES** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui ☐ Non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui ☐ Non ☐

- **si la transaction concerne un logement**, des travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

- **si la transaction ne concerne pas un logement**, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾ Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1
Très faible

☒

Zone 2
Faible

☐

Zone 3
Modérée

☐

Zone 4
Moyenne

☐

Zone 5
Forte

☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

☒

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage

Oui

Non

☒

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui

Non

☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le [décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022](#) ?

Oui

Non

N/C

☒

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui

Non

N/C

☒

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans

> compris entre 30 et 100 ans

N/C

☒

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui

Non

N/C

☒

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui

Non

N/C

☒

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui ⁽⁶⁾

Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

SNC TOULOUSE 44 AV. DE MURET

Date

18/07/2025

Nom

Signature

Lieu

Toulouse

Signature

⁽¹⁾ Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

⁽²⁾ Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

⁽³⁾ Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

⁽⁴⁾ Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

⁽⁵⁾ Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

⁽⁶⁾ Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTEECPR / DGPR Janvier 2025

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du 21/08/2007

Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

44 Avenue de Muret 31300 Toulouse

31300 (31555)

Toulouse

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui X Non

Révisé

Approuvé

Date 21/08/2007

Si oui, nom de l'aérodrome :

T. BLAGNAC

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui ☐ Non ☐

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	zone A ¹	zone B ²	zone C ³	zone D ⁴	
Aucun	Très forte	Forte	modérée	Faible	X

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/NAT003/PEB/PEB_LFBO_21_08_2007.pdf

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de : T. BLAGNAC - SNIA Atlantique

peut être consulté à la mairie de la commune de : Toulouse

où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
SNC TOULOUSE 44 AV. DE MURET

Date / Lieu
18/07/2025

Acquéreur ou Locataire

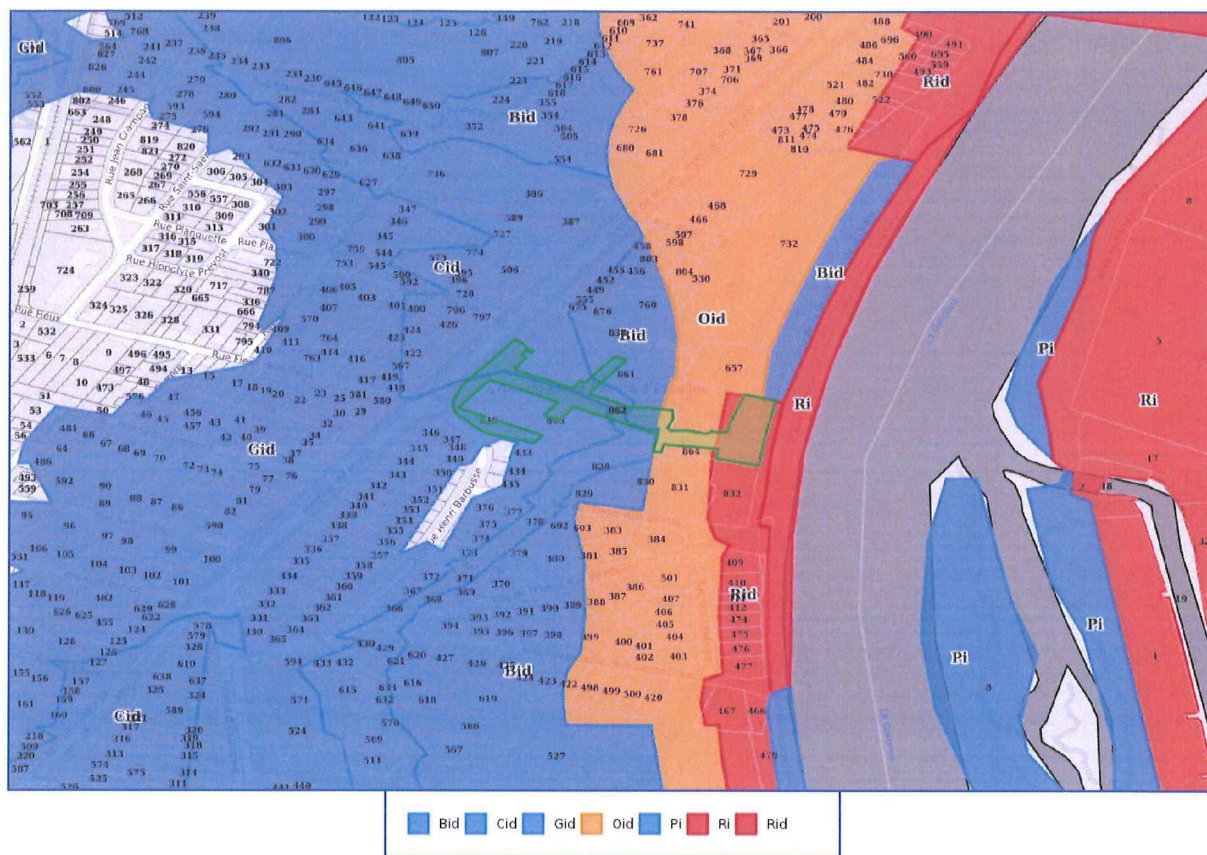
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

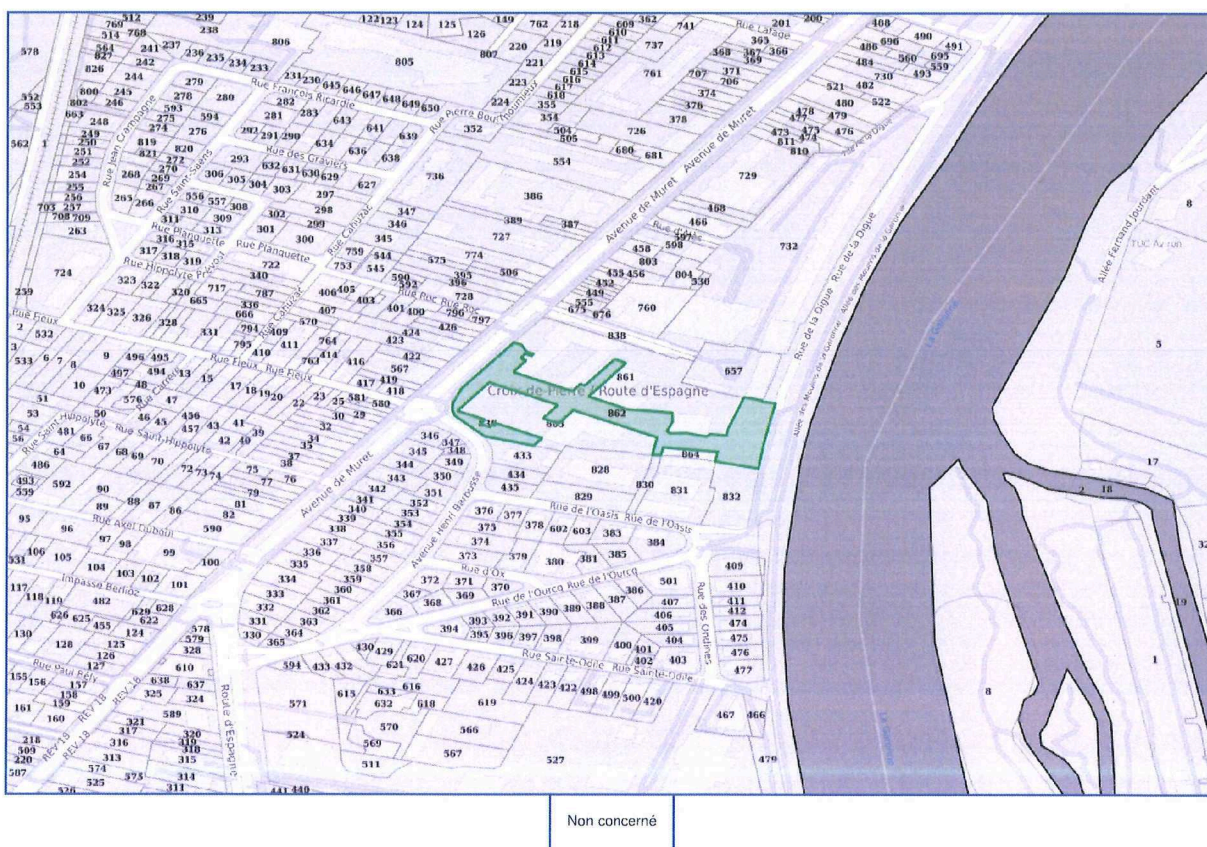
En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

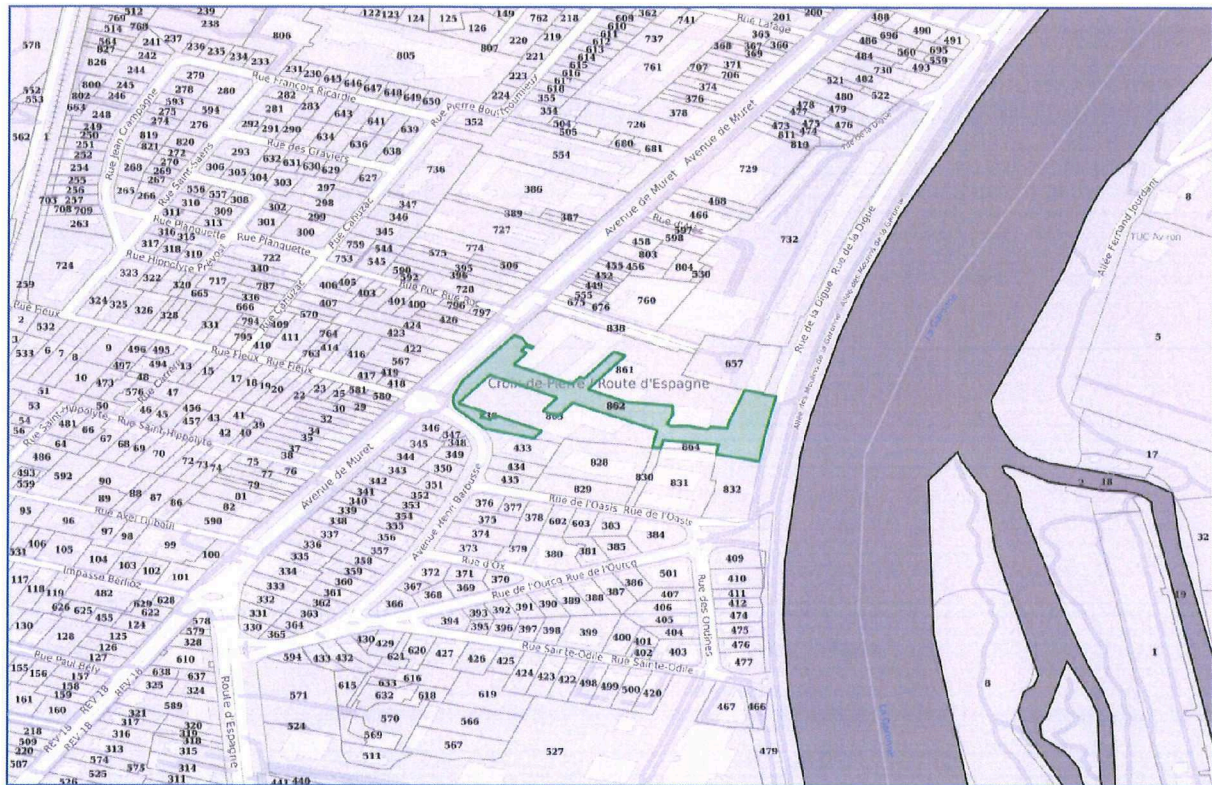
PPRN - INONDATION



PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN

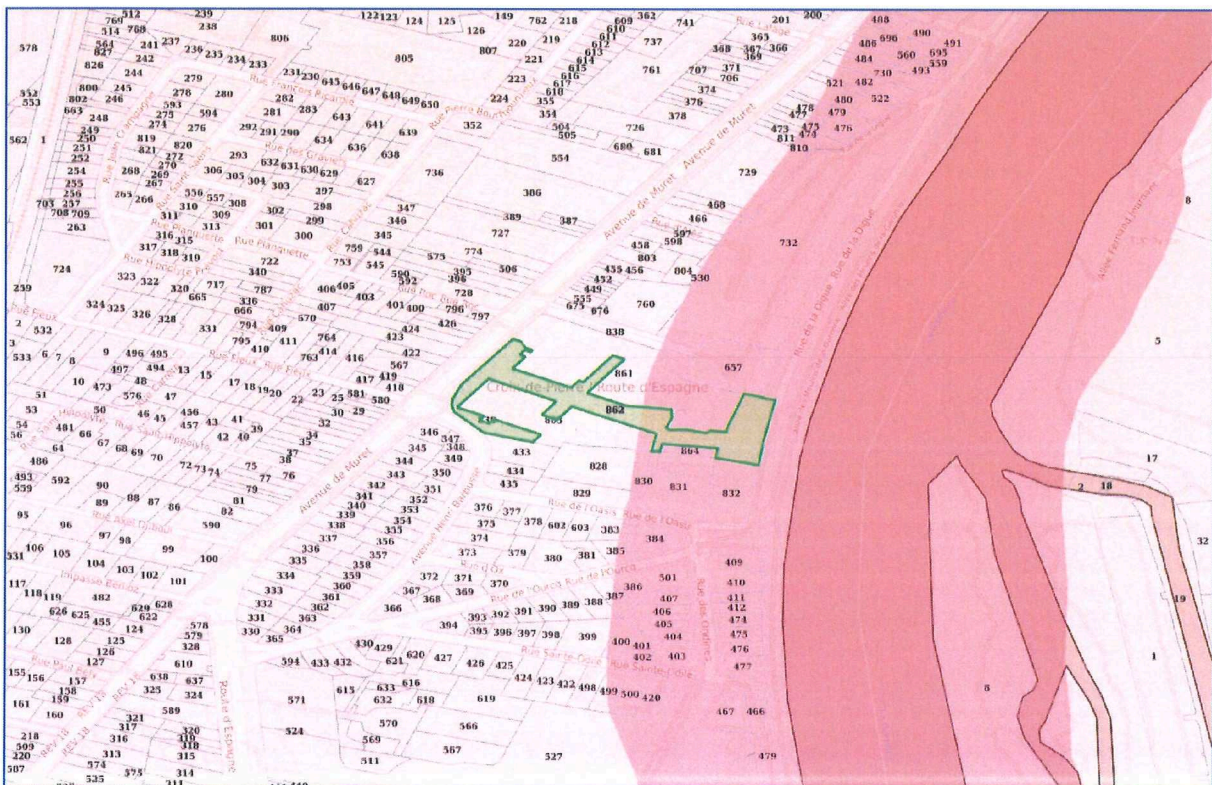


PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIÈRES



Non concerné

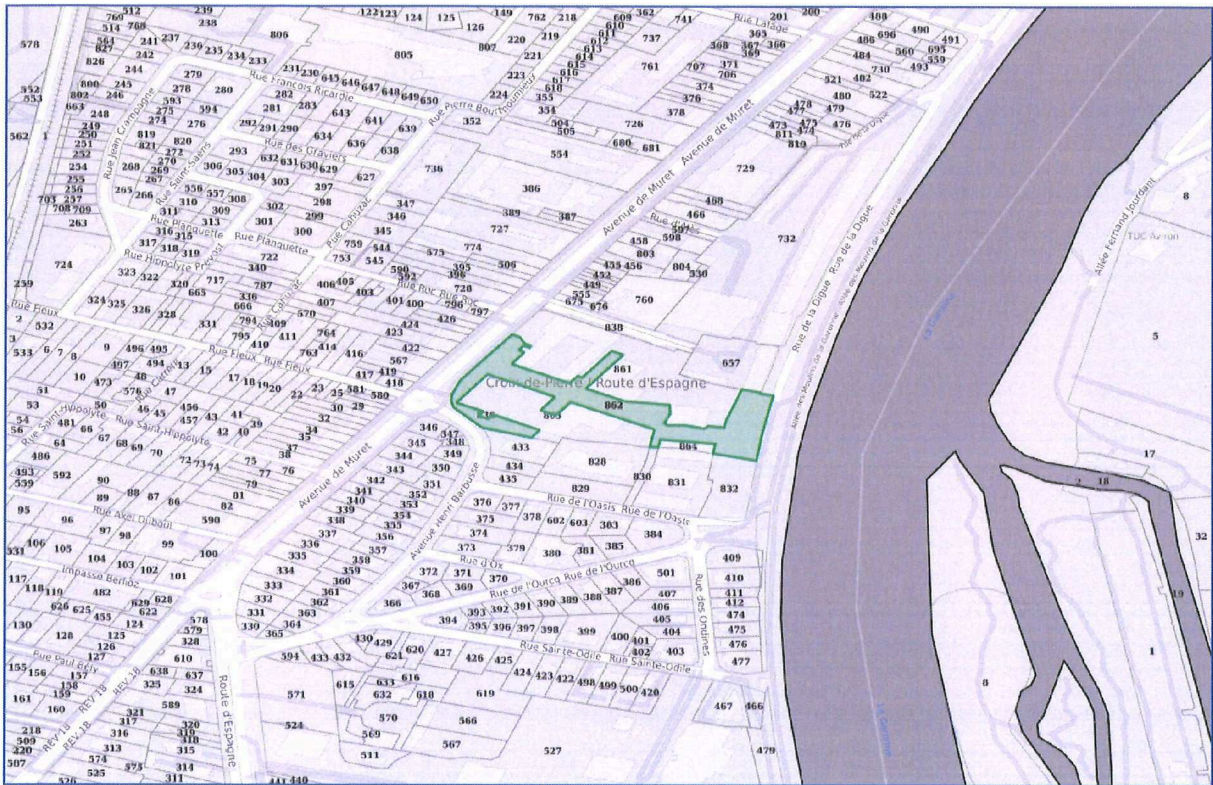
PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES



Moyen Fort

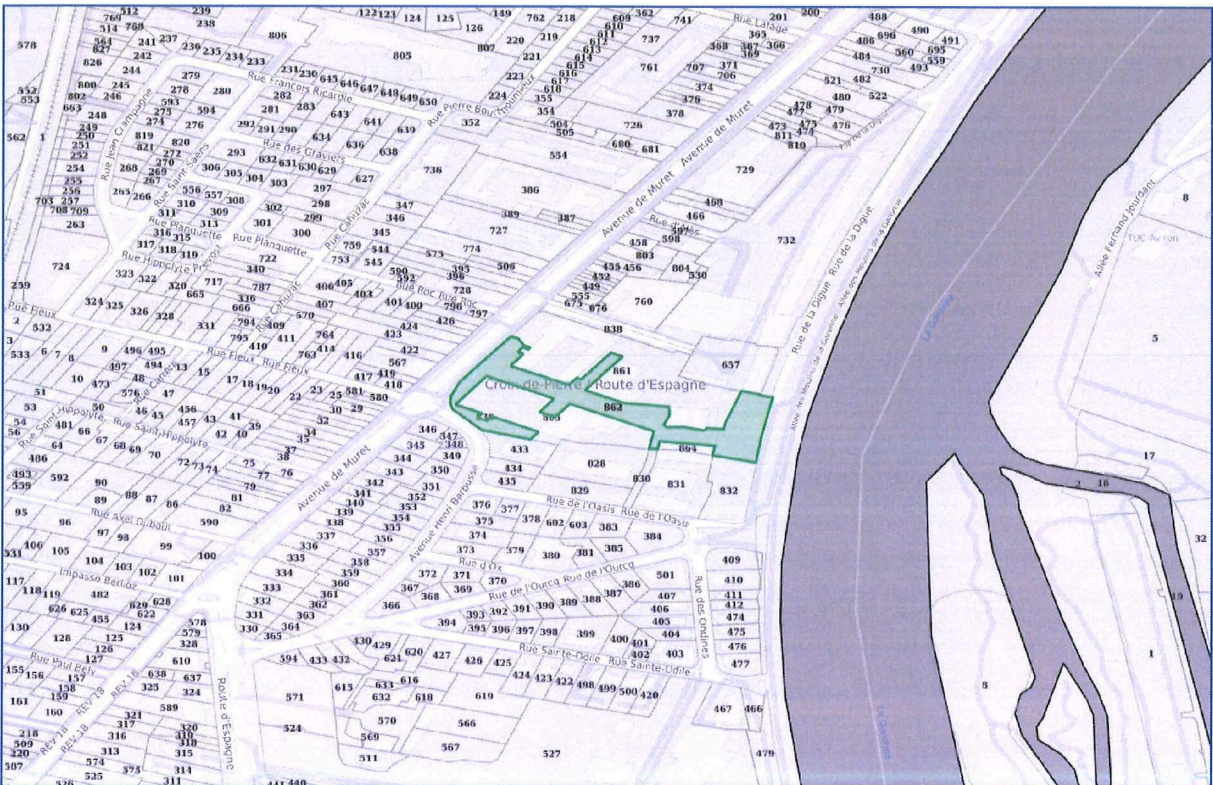
Handwritten signature

PPRT - RISQUES TECHNOLOGIQUE



Non concerné

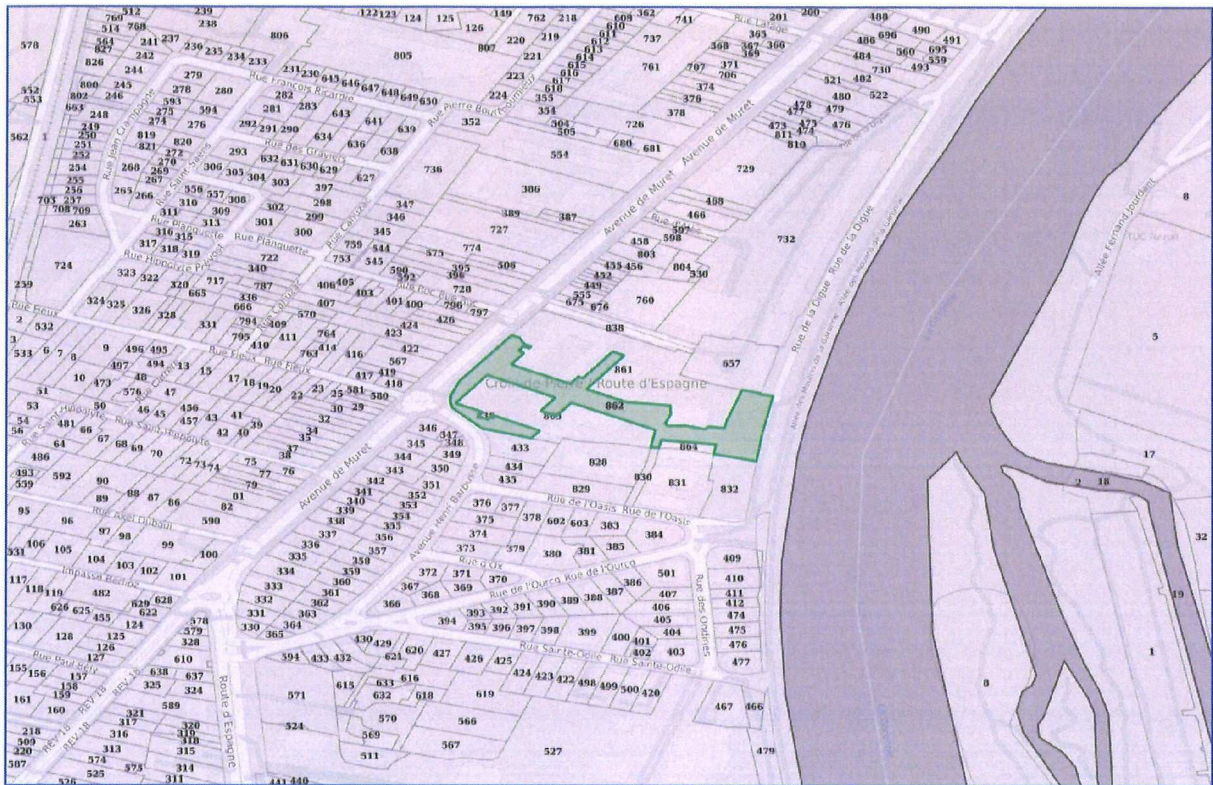
PPRT - RISQUES TECHNOLOGIQUE



Non concerné

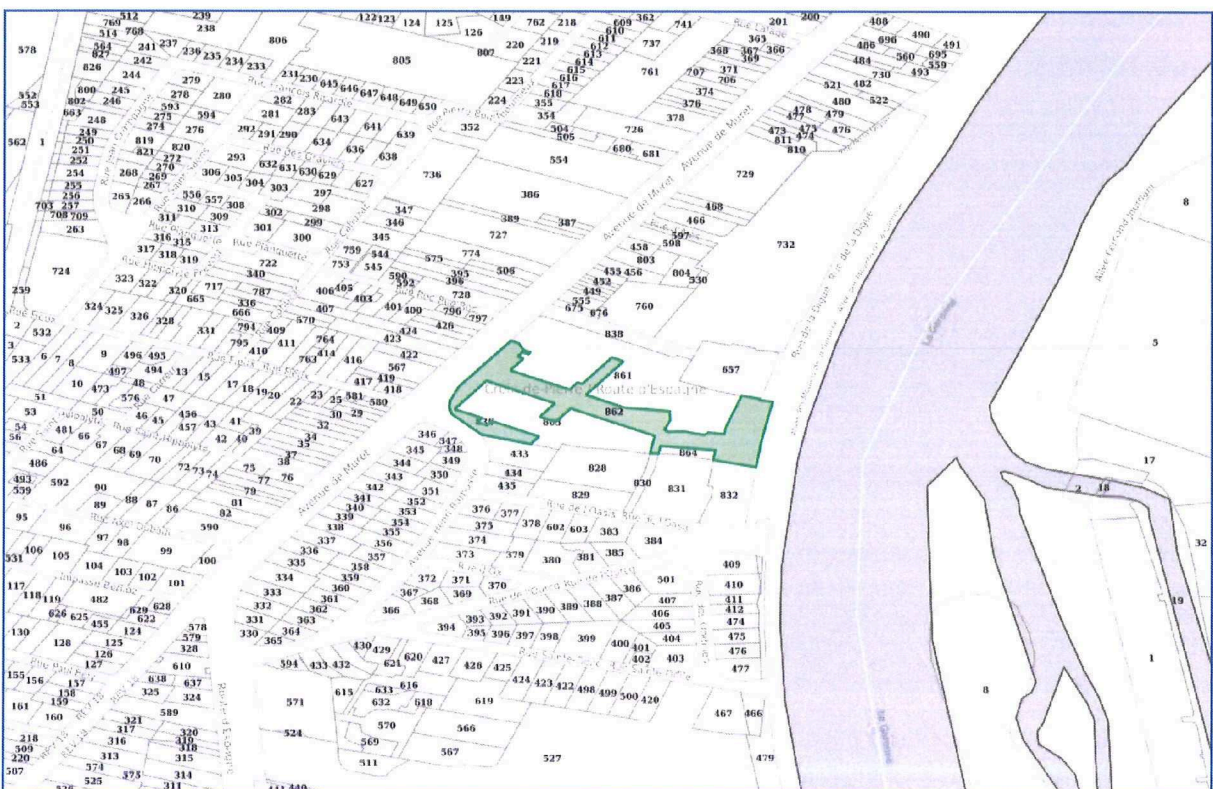
Ca

SEISMES



1 - Très faible

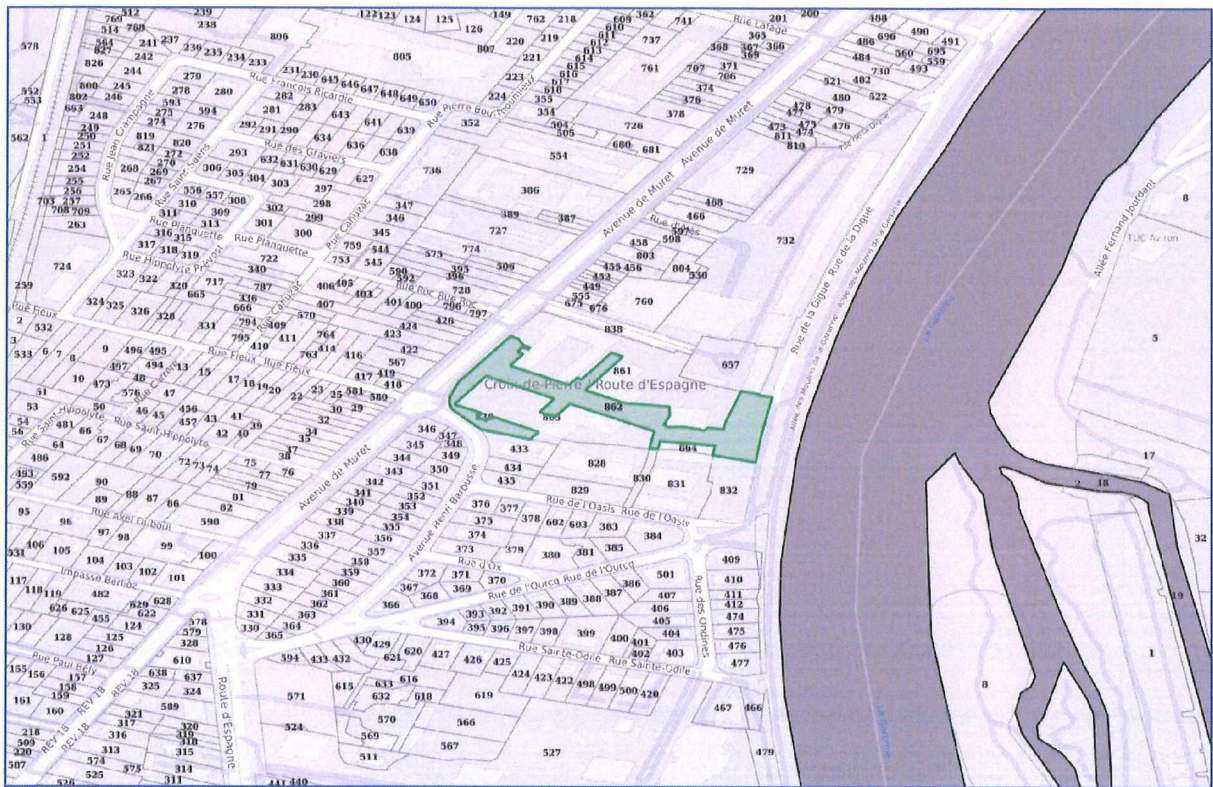
POTENTIEL RADON



Niveau 1

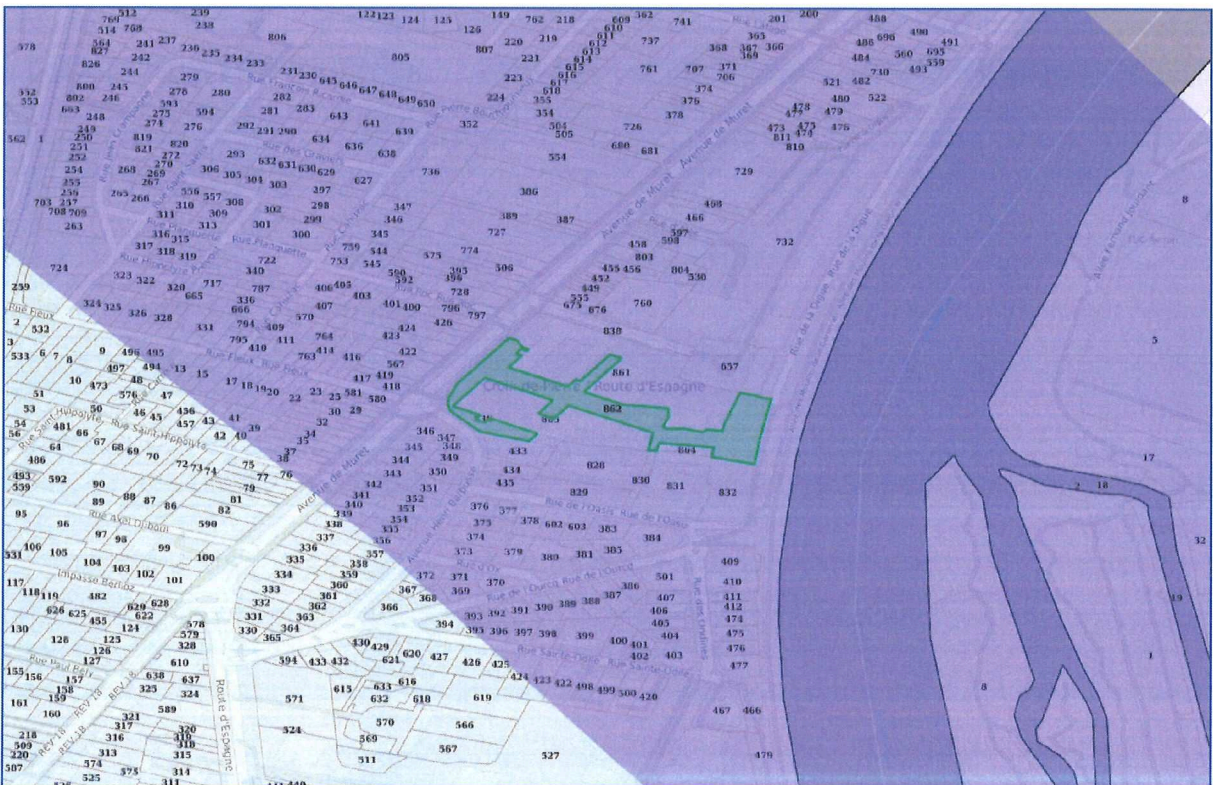
ac

DÉBROUSSAILLEMENT



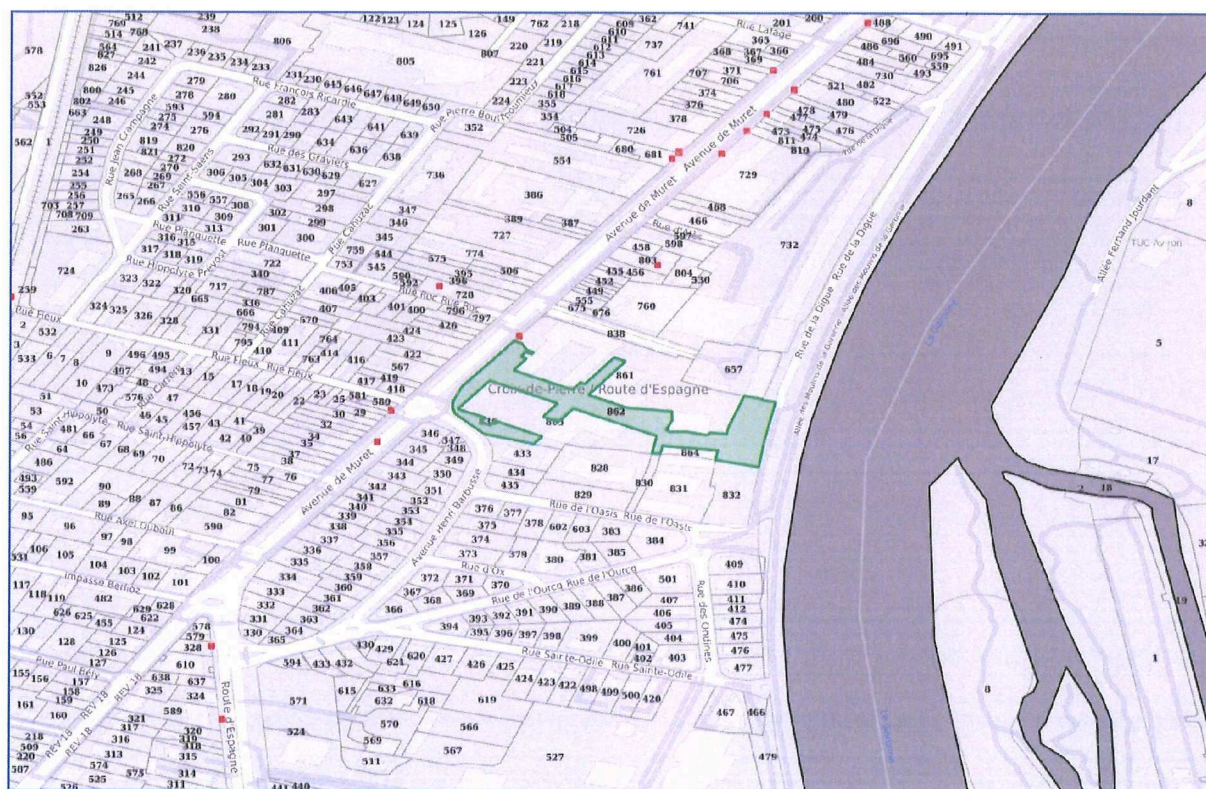
Non concerné

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT



Zone C Zone D

[Signature]



■ Casias

a

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3940983	(Etat En arrêt) OCCITANE SALUBRITAS (SARL, EX LABO. KIRELUY) 46 avenue MURET de	6 Mètres	Détails
SSP3941328	(Etat En arrêt) 43 bis avenue MURET DE	34 Mètres	Détails
SSP3941329	(Etat Indéterminé) 42 bis avenue MURET DE	51 Mètres	Détails
SSP3940973	(Etat En arrêt) 6 rue ROC	69 Mètres	Détails
SSP3942387	(Etat En arrêt) 76 avenue DE MURET	97 Mètres	Détails
SSP3944820	(Etat En arrêt) 93 avenue Muret de	205 Mètres	Détails
SSP3940987	(Etat En arrêt) LABORATOIRES LANGUEDOCIENS 95 avenue MURET DE	212 Mètres	Détails
SSP3945096	(Etat En arrêt) 95 avenue Muret de	212 Mètres	Détails
SSP3945737	(Etat En arrêt) 100 avenue MURET DE	216 Mètres	Détails
SSP3944836	(Etat Indéterminé) 108 avenue Muret de	242 Mètres	Détails
SSP3945097	(Etat En arrêt) 114 avenue Muret de	261 Mètres	Détails
SSP3944410	(Etat Indéterminé) 2 route Espagne d'	262 Mètres	Détails
SSP3944714	(Etat Indéterminé) 46 rue FIEUX	263 Mètres	Détails
SSP3944715	(Etat Indéterminé) 46 rue Fieux	263 Mètres	Détails
SSP3942379	(Etat En arrêt) CONSTRUCTION MECANIQUE HISPANO-FRANCAISE 122 avenue MURET DE	290 Mètres	Détails
SSP3945226	(Etat En arrêt) 11 GRANDE RUE Saint Michel	305 Mètres	Détails
SSP3941717	(Etat En arrêt) 12 route ESPAGNE	323 Mètres	Détails
SSP3940990	(Etat En arrêt) 132 avenue MURET DE	368 Mètres	Détails
SSP3941170	(Etat En arrêt) 6 rue DUMEGE	388 Mètres	Détails
SSP3944616	(Etat En arrêt) 24 rue Lafage	398 Mètres	Détails
SSP3940464	(Etat Indéterminé) 41 route ESPAGNE D'	414 Mètres	Détails
SSP3940693	(Etat Indéterminé) 20 rue PENENT DES	499 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble
44 Avenue de Muret 31300 Toulouse
31300 Toulouse

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
IOME2324728A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 11/06/2023 au 11/06/2023	20/10/2023	☐ OUI ☐ NON
IOME2318045A	Sécheresse	Du 01/07/2022 au 31/12/2022	26/09/2023	☐ OUI ☐ NON
IOME2221482A	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 31/12/2020 au 30/12/2021	04/08/2022	☐ OUI ☐ NON
INTE2202054A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 09/01/2022 au 12/01/2022	12/02/2022	☐ OUI ☐ NON
INTE2122515A	Sécheresse	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	31/08/2021	☐ OUI ☐ NON
INTE2019261A	Sécheresse	Du 01/04/2019 au 30/06/2019	03/09/2020	☐ OUI ☐ NON
INTE1824833A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 07/05/2018 au 08/05/2018	20/10/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1818803A	Sécheresse	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	27/07/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1727359A	Sécheresse	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	01/11/2017	☐ OUI ☐ NON
INTE1625249A	Sécheresse	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	21/10/2016	☐ OUI ☐ NON
INTE1529936A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/08/2015 au 31/08/2015	22/01/2016	☐ OUI ☐ NON
INTE1527252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/07/2015 au 22/07/2015	19/11/2015	☐ OUI ☐ NON
INTE1422767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 24/01/2014 au 26/01/2014	04/10/2014	☐ OUI ☐ NON
INTE1319723A	Sécheresse	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	02/08/2013	☐ OUI ☐ NON
INTE1228647A	Sécheresse	Du 01/07/2011 au 30/09/2011	17/07/2012	☐ OUI ☐ NON
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 24/01/2009 au 27/01/2009	29/01/2009	☐ OUI ☐ NON
IOCE0815767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/05/2008 au 15/05/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
IOCE0810063A	Sécheresse	Du 01/01/2006 au 31/03/2006	23/04/2008	☐ OUI ☐ NON
INTE0400918A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	01/02/2005	☐ OUI ☐ NON
INTE0300592A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 16/06/2003 au 16/06/2003	19/10/2003	☐ OUI ☐ NON
INTE0300377A	Sécheresse	Du 01/01/2002 au 30/09/2002	26/07/2003	☐ OUI ☐ NON
INTE0300360A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 04/02/2003 au 05/02/2003	27/06/2003	☐ OUI ☐ NON
INTE0100649A	Sécheresse	Du 01/01/1998 au 30/09/2000	01/12/2001	☐ OUI ☐ NON
INTE0000771A	Sécheresse	Du 01/01/1998 au 31/12/1998	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
INTE0000771A	Sécheresse	Du 01/03/1999 au 31/12/1999	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
INTE0000771A	Sécheresse	Du 01/04/1999 au 31/12/1999	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
INTE0000364A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 10/06/2000 au 10/06/2000	01/08/2000	☐ OUI ☐ NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
INTE9800200A	Sécheresse	Du 01/01/1992 au 31/12/1997	11/06/1998	☐ OUI ☐ NON
INTE9800200A	Sécheresse	Du 01/10/1993 au 31/12/1997	11/06/1998	☐ OUI ☐ NON
INTE9500587A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 13/07/1995 au 13/07/1995	31/10/1995	☐ OUI ☐ NON
INTE9500219A	Sécheresse	Du 01/05/1989 au 30/09/1993	07/05/1995	☐ OUI ☐ NON
INTE9500219A	Sécheresse	Du 01/01/1992 au 30/09/1993	07/05/1995	☐ OUI ☐ NON
INTE9400539A	Sécheresse	Du 01/05/1989 au 30/09/1993	24/11/1994	☐ OUI ☐ NON
INTE9400220A	Sécheresse	Du 01/04/1993 au 28/02/1994	10/06/1994	☐ OUI ☐ NON
INTE9400220A	Sécheresse	Du 01/05/1989 au 31/12/1992	10/06/1994	☐ OUI ☐ NON
INTE9300602A	Glissement de Terrain	Du 15/04/1993 au 15/04/1993	03/12/1993	☐ OUI ☐ NON
INTE9300315A	Glissement de Terrain	Du 10/06/1992 au 11/06/1992	08/07/1993	☐ OUI ☐ NON
INTE9200482A	Sécheresse	Du 25/09/1991 au 25/09/1991	05/11/1992	☐ OUI ☐ NON
INTE9200482A	Sécheresse	Du 11/09/1991 au 13/09/1991	05/11/1992	☐ OUI ☐ NON
INTE9200482A	Sécheresse	Du 01/01/1991 au 31/12/1991	05/11/1992	☐ OUI ☐ NON

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
INTE9100354A	Sécheresse	Du 01/06/1989 au 31/12/1990	30/08/1991	☐ OUI ☐ NON
INTE9100177A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 13/08/1990 au 13/08/1990	17/04/1991	☐ OUI ☐ NON
INTE8900561A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 07/08/1989 au 07/08/1989	13/12/1989	☐ OUI ☐ NON
NOR19831115	Mouvement de Terrain	Du 16/08/1983 au 19/08/1983	18/11/1983	☐ OUI ☐ NON
NOR19821130	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	02/12/1982	☐ OUI ☐ NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Carole CAPPIA

Etablie le

18/07/2025

Nom du vendeur ou du bailleur :

SNC TOULOUSE 44 AV. DE MURET

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)